



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MISE À JOUR DE LA DOCTRINE TECHNIQUE ROUTIÈRE

Les Rencontres Viabilité Hivernale &
Résilience – 07 décembre 2023

Sommaire

1. Origines de la démarche
2. L'organisation
3. Les besoins prioritaires
4. Produits de sortie

1. Les origines de la démarche

Origine de la démarche : Le GT doctrine technique routière

Plus de 30
participants
représentatifs
de tout l'écosystème

ADF
ADTech
AMF
ASFA
Cerema
CETU
CD 21
DIR (A, NO, CO)
DIT

Eurobitume
FNAUT
FNTP
IDRRIM
PIARC France
Routes de France
SETEC International
SYNTEC
Université Gustave Eiffel



10 ateliers de réflexion
collective sur 9 mois

4

Processus
cartographiés

40

Irritants identifiés

3

Pays analysés
(Allemagne, Etats-Unis, Japon)

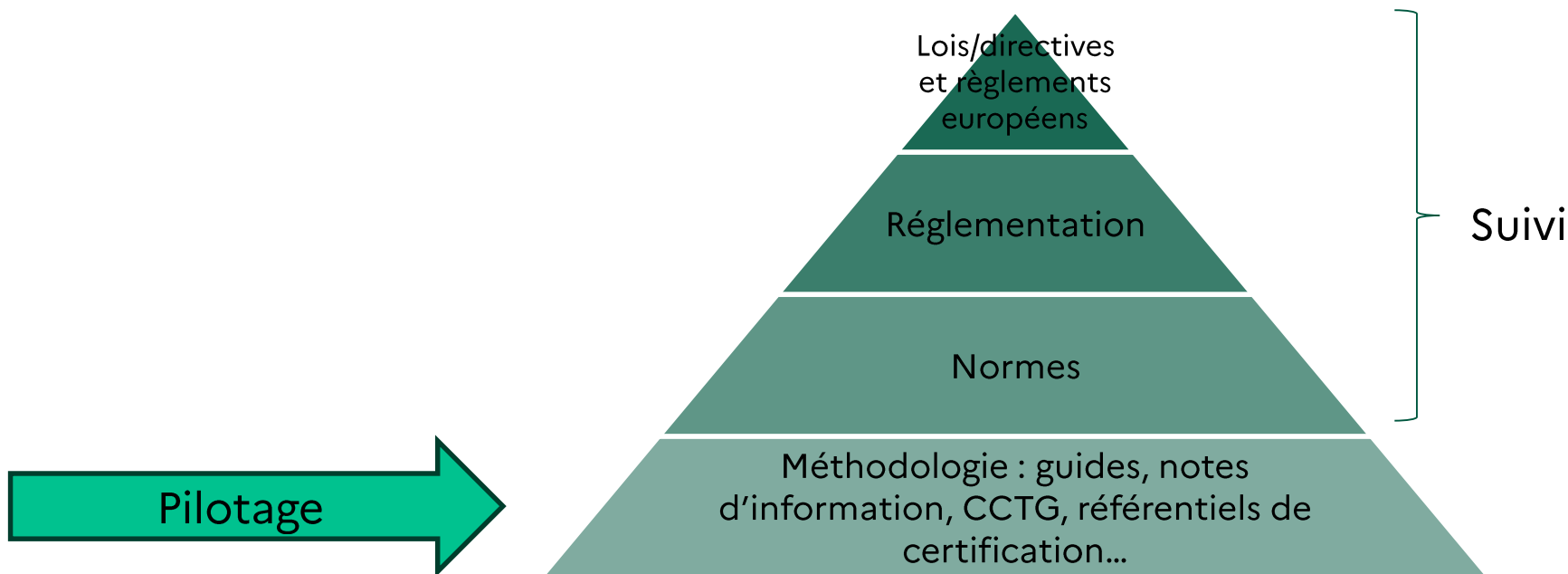
70

Propositions de
solutions formulées

12

Recommandations

Doctrine technique : de quoi parle-t-on ?



Les recommandations (volet méthodologique)

- #1** Faire évoluer le Comité des maîtres d'ouvrage routiers (COMOAR) vers **un comité permanent** destiné à renforcer la coordination de l'État, des collectivités territoriales et des producteurs dans le **pilotage de la doctrine technique routière**
- #2** Assurer la **prise en compte des besoins et l'accompagnement des utilisateurs dans l'interprétation de la doctrine technique par l'intervention de groupes de référents thématiques** qui pourront être des groupes existants (comités de l'IDRRIM, comités miroirs de PIARC France,...). Ces groupes veilleront à rester à la pointe des pratiques internationales

Les recommandations (volet méthodologique)

- #3** Déployer un **tableau de bord de pilotage transparent de la doctrine technique routière** permettant de **suivre l'obsolescence** et la **mise à jour** des documents, la **priorisation des besoins** exprimés et les **enjeux** inhérents aux travaux en cours
- #4** **Rénover le portail de la Documentation technique routière française (DTRF)** pour garantir **l'exhaustivité et la qualité du corpus** de la doctrine technique routière et faciliter **l'accès de tous les acteurs**
- #5** Faire des **Conférences techniques territoriales (CTT)** un **lieu privilégié de la remontée des besoins et du retour d'expérience** du terrain tout en relayant les autres canaux de remontée des besoins

2. L'organisation

COMité de pilotage de la DOctrine
Technique routière (CoDoT)

- Exprime et priorise les besoins méthodologiques des maîtres d'ouvrage
- Assure le suivi de l'avancement de ces travaux
- S'assure de la diffusion de la doctrine technique (DTRF, note d'actualité)

Producteurs de doctrine

- Organisent et assurent les productions

12 Groupes de Référents Thématiques

échangent

Groupes de travail

- Gèrent la doctrine technique du thème (recensement, qualification)
- Recensent les besoins
- Suivent les groupes ou structures en charge de réaliser la production
- Répondent aux questions d'interprétation de la doctrine technique

- Réalisent les travaux de production de doctrine

Conférences Techniques
Territoriales

Remontée
des besoins

Plate forme collaborative
Expertise et Territoire

DTRF

Note d'actualité

Diffusion

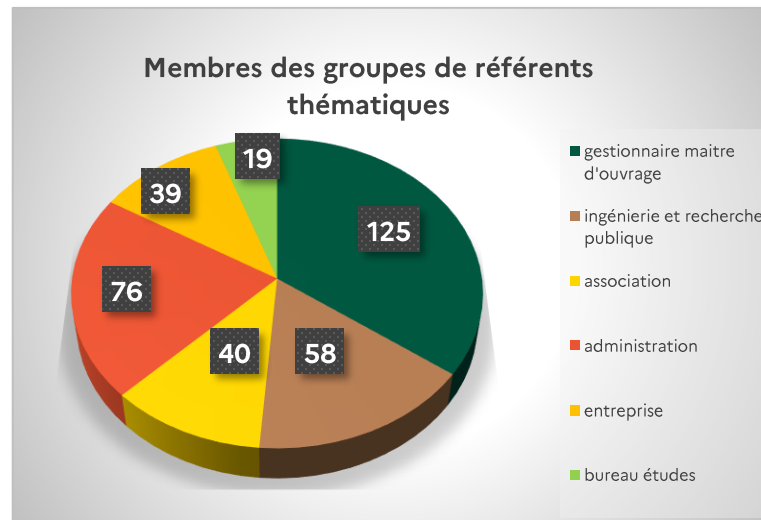
Utilisateurs de la doctrine technique routière

La composition du CODOT

- Les bénéficiaires, maîtres d'ouvrage et exploitants de réseaux:
 - Les associations : AMF, ADF, ADCF, APV, Régions de France, France Urbaine, Villes et Banlieues.
 - Les collectivités
 - Des gestionnaires du réseau routier national
- Les producteurs de doctrine technique
 - Université Gustave Eiffel, Cerema, CETU
- L'administration
 - Présidée par la Directrice des Mobilités Routières
 - Le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires
 - Le Ministère de l'Intérieur (Délégation à la Sécurité Routière)

Les groupes de référents thématiques

N°	Thème	Pilotes
1	Conception, gestion de la sécurité, gestion du trafic et ingénierie du trafic	B.Levilly, M.Holland et B.Hiron (Cerema)
2	Chaussées, terrassement, géotechnique, gestion du patrimoine	P.Rossigny (IDRRIM)
3	Ouvrages d'art	M. Trains (IDRRIM)
4	Tunnels	E.Premat (CETU)
5	Dispositifs de retenue	JC.Alberto (Cerema)
6	Signalisation	B.Hiron (Cerema)
7	Systèmes de transport intelligents	M. Tendjaoui (UGE)
8	Viabilité hivernale, gestion de crise, résilience	S. Gaudé pour VH (Cerema)
9	Exploitation, sécurité des agents d'exploitation	B. Perrier (Cerema)
10	Environnement	F. Laffont (DGITM)
11	Aménagement urbain	Y.Tondut (IDRRIM)
12	Modes actifs	M.Ailloud (Cerema)



Le recensement de la doctrine existante

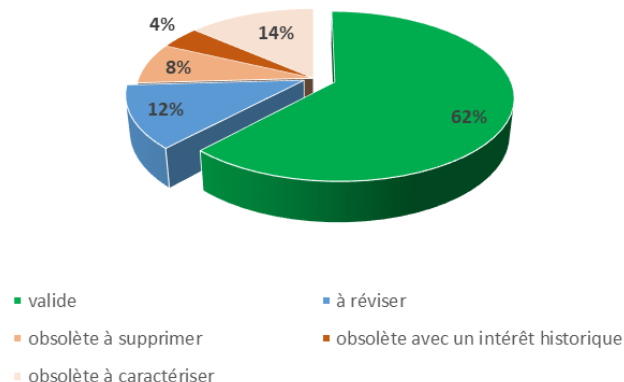
- Un travail conséquent mené par les GRT en 2022
- Près de **2260 documents identifiés (hors OA)**
 - Travail effectué sur la base d'une extraction de l'ancienne DTRF complétée au besoin par des bases complémentaires, des documents d'autres sources...
 - Validité qualifiée par la majorité des groupes (validité/obsolescence, à réviser, à supprimer)
 - Objectif de définir un tableau de bord de la doctrine technique par groupe Recueil ayant vocation à être évolutif et complété/corrigé
- Plus de **2000 documents identifiés pour les OA**
 - Extractions bases DTRF, REFOA, PETRA, autres collections
 - Travail de qualification en cours par le Cerema

Le recensement de la doctrine existante

Caractérisation de la validité des documents effectuée pour environ 1500 documents :

- **933** documents **valides** ou à jour
- **182** documents à **réviser**
- **390** documents **obsolètes**, dont
 - **119** à **supprimer**
 - **66** documents **obsolètes avec un intérêt historique**
 - **205** à caractériser plus précisément

Analyse de la validité des documents



Analyse mise en ligne sur le site de la DTRF

<https://dtrf.cerema.fr/notice.html?id=Dtrf-0008581>

3. Besoins prioritaires validés par le CoDoT

Modalités de définition des besoins

- **Articulés selon 3 axes**

- La transition écologique dont la décarbonation des chantiers et l'économie circulaire; la résilience, le partage de la voirie et les aménagements en faveur des modes actifs
- La gestion de patrimoine
- La sécurité routière et sécurité des agents

- **Résilience : les actions prioritaires retenues en 2022**

- Révision du guide technique assainissement routier en tenant compte du changement climatique
- Evolution dans la définition des niveaux de service en Viabilité Hivernale
- Fiche « Aléa hydraulique »
- Place de la nature en ville dans la gestion de l'espace public
- Révision des guides sur les chaussées "poreuses", pour permettre la désimperméabilisation et limiter le ruissellement
- Travaux d'approfondissement de la note technique « Impact du changement climatique sur les ouvrages d'art en France : conseils aux gestionnaires et concepteurs »

Définition des besoins retenus en 2023

- **Adaptation des référentiels techniques au changement climatique**
 - Chantier prioritaire annoncé par le Ministre C. Béchu le 23/05 dans le cadre de la TRACC
 - Nécessité de mettre à jour les référentiels de conception, entretien et exploitation faisant appel à des paramètres climatiques
 - Premier recensement des référentiels ainsi impactés réalisé par le Cerema dans le cadre du PNACC (2015)
 - Commande du CoDoT aux GRT en mars 2023 d'identifier les éléments de doctrine à faire évoluer et proposer un plan d'action pour l'actualisation pour validation des actions au CoDoT de novembre 2023
- **Bilan en novembre**
 - Plusieurs GRT n'ont pas identifié de remise en cause des éléments de la doctrine technique : Sécurité routière, gestion et ingénierie du trafic, dispositifs de retenue, signalisation, mobilité routière automatisée et connectée, exploitation et modes actifs
 - Travail en cours pour le GRT Chaussées, terrassement géotechnique et gestion de patrimoine; ouvrages d'art; aménagement urbain et viabilité hivernale

Définition des besoins retenus en 2023

- Les actions relatives à la résilience et l'adaptation au changement climatique
 - Dimensionnement et conception des chaussées (sous-couvert concertation de la commission de normalisation sur le dimensionnement des Chaussées)
 - Révision des indices de gel pour la vérification au gel des structures de chaussées
 - Méthode rationnelle de dimensionnement de chaussées
 - Ouvrages d'art : Guide post-événement, capacité à reprendre du service
 - Changement climatique et évolution des vents : Evolution des vents (Météo-France) - Dimensionnement des PPHM - tenue au vent des dispositifs de signalisation - perspective d'évolution de l'annexe nationale de l'eurocode 1 ?
 - VH : Suite des travaux sur l'impact du CC sur la VH : Connaître et gérer les phases de pluies verglaçantes
 - Environnement : Suite à donner à l'étude sur la présence de moustiques dans les bassins
 - Risques naturels : Evolution de la doctrine technique sur les dispositifs pare-blocs (filets) – sujet à expertiser en lien avec le PN C2ROP

4. Les outils de diffusion

Note d'actualité de la doctrine technique routière

- Publication trimestrielle

**DOCTRINE TECHNIQUE ROUTIÈRE
NOTE D'ACTUALITÉ N° 1**

Novembre 2022

La Direction des Mobilités Routières met en place une coordination de la production de doctrine technique (guides, notes techniques, CCTU...) au service de l'élaboration de la doctrine routière. Elle s'appuie sur 12 groupes de référents thématiques qui ont pour mission d'élaborer des documents de doctrine existants, suivre l'avancement et la publication de nouvelles productions.

Dans ce contexte, cette note d'actualité a pour objectif de présenter les récents méthodologiques publiés pour chaque thème, tous producteurs confondus (CCTU, CTEU, TADU...) en soulignant en quelques mots leur contenu et, pour révisés, les principales évolutions par rapport à la version antérieure. Ce sont les publications de 2022.

À partir de 2023, cette note d'actualité sera trimestrielle. Cette note d'actualité est destinée à un large public de la communauté technique routière à vous inscrire selon la procédure suivante :

envoyer un mail à l'adresse : sympa@developpement-durable.gouv.fr en précisant dans l'objet du mail : DTN et/ou titre de votre développement-durable pour s'il n'est pas une élite de message dans le corps de texte.

Pour vous abonner de cette note d'actualité : envoyer un mail à l'adresse : sympa@developpement-durable.gouv.fr en précisant dans l'objet du mail : DTN et/ou titre de votre développement-durable pour s'il n'est pas une élite de message dans le corps de texte.

❖ **Conception, gestion de la sécurité, gestion de trafic, ingénierie du trafic**

Aménagement des routes principales
Cetème - août 2022

Guide de référence pour la conception générale et la définition générique des routes principales à 2 voies, 1 voie adjointe ou 2 à 2 voies, situées hors agglomération. Il définit des principes d'aménagement de la route qui répondent à des objectifs adaptés, modifiables ou non, et concerne les infrastructures neuves et les routes existantes. Les principes présentés dans ce guide visent notamment à adapter l'aménagement de la route aux fonctions d'usage assurées dans son territoire, en intégrant la diversité des usages, exposés ou non, afin de leur apporter un niveau de service approprié et de renforcer leur sécurité.

<https://www.ceteme.fr/inter-ressources/ouvrages/aménagement-routes-principales>

Note d'actualité Doctrine Technique Routière n°1



**DOCTRINE TECHNIQUE ROUTIÈRE
NOTE D'ACTUALITÉ N° 2**

Mars 2023

La Direction des Mobilités Routières met en place une coordination de la production de la doctrine technique guidée, notes techniques, CCTU... au service de l'élaboration de la doctrine routière. Elle s'appuie sur 12 groupes de référents thématiques qui ont pour mission de recenser les documents de doctrine existants, suivre l'avancement et la publication de nouvelles productions. Dans ce contexte, cette note d'actualité a pour objectif de présenter les récents méthodologiques publiés pour chaque thème, tous producteurs confondus (CCTU, CTEU, TADU...) en soulignant en quelques mots leur contenu et, pour les documents publiés par rapport à la version antérieure.

Ce second numéro recense les publications entre novembre 2022 et mars 2023.

Cette note d'actualité est destinée à un large public de la communauté technique routière à vous inscrire selon la procédure suivante :

envoyer un mail à l'adresse : sympa@developpement-durable.gouv.fr en précisant dans l'objet du mail : DTN et/ou titre de votre développement-durable pour s'il n'est pas une élite de message dans le corps de texte.

Pour vous abonner de cette note d'actualité : envoyer un mail à l'adresse : sympa@developpement-durable.gouv.fr en précisant dans l'objet du mail : DTN et/ou titre de votre développement-durable pour s'il n'est pas une élite de message dans le corps de texte.

❖ **Conception, gestion de la sécurité, gestion de trafic, ingénierie du trafic**

Voies réservées aux véhicules de transport et véhicules de livraison
Cetème - février 2023

Trajectoire adéquate du guidage technique de conception des voies réservées aux véhicules de transport et véhicules de livraison en fonction des caractéristiques de la route et du type de véhicules. Ce document définit les principes de conception des voies réservées aux véhicules de transport et véhicules de livraison, en fonction des caractéristiques de la route et du type de véhicules. Ce document définit les principes de conception des voies réservées aux véhicules de transport et véhicules de livraison, en fonction des caractéristiques de la route et du type de véhicules.

<https://www.ceteme.fr/inter-ressources/ouvrages/voies-reservees-vehicules-transport-et-livraison>

Note d'actualité Doctrine Technique Routière n°2

Conception, gestion de la sécurité, gestion de trafic, ingénierie du trafic

Partage temporel : la nuit d'agglomération des voies et espaces publics
Cetème - avril 2023

Ce ouvrage propose des solutions pour optimiser l'usage au plus près du partage de la route (des voiries limitées à la circulation d'automobiles, des voiries de circulation limitée, des voiries de circulation limitée et de circulation limitée, contre et sens de circulation). Ce document définit les principes de conception des voies et espaces publics, en fonction des caractéristiques de la route et du type de véhicules.

<https://www.ceteme.fr/inter-ressources/ouvrages/partage-temporel-voies-et-espaces-publics>

Note d'actualité Doctrine Technique Routière n°3

Juin 2023

**DOCTRINE TECHNIQUE ROUTIÈRE
NOTE D'ACTUALITÉ N° 3**

**DOCTRINE TECHNIQUE ROUTIÈRE
NOTE D'ACTUALITÉ N° 4**

Septembre 2023

Cette note d'actualité est destinée à un large public de la communauté technique routière à vous inscrire selon la procédure suivante :

envoyer un mail à l'adresse : sympa@developpement-durable.gouv.fr en précisant dans l'objet du mail : DTN et/ou titre de votre développement-durable pour s'il n'est pas une élite de message dans le corps de texte.

❖ **Conception, gestion de la sécurité, gestion de trafic, ingénierie du trafic**

Voies réservées au covoiturage et à certaines catégories de véhicules : Aménagement sur les infrastructures à circulation limitée
Cetème - juillet 2023

Cette note définit l'objectif et les modalités de mise en œuvre de la doctrine technique guidée, notes techniques, CCTU... au service de l'élaboration de la doctrine routière. Elle s'appuie sur 12 groupes de référents thématiques qui ont pour mission de recenser les documents de doctrine existants, suivre l'avancement et la publication de nouvelles productions. Dans ce contexte, cette note d'actualité a pour objectif de présenter les récents méthodologiques publiés pour chaque thème, tous producteurs confondus (CCTU, CTEU, TADU...) en soulignant en quelques mots leur contenu et, pour les documents révisés, les principales évolutions par rapport à la version antérieure.

Ce dernier numéro recense les publications entre juin 2023 et septembre 2023.

Cette note d'actualité est destinée à un large public de la communauté technique routière à vous inscrire selon la procédure suivante :

envoyer un mail à l'adresse : sympa@developpement-durable.gouv.fr en précisant dans l'objet du mail : DTN et/ou titre de votre développement-durable pour s'il n'est pas une élite de message dans le corps de texte.

❖ **Conception, gestion de la sécurité, gestion de trafic, ingénierie du trafic**

Voies réservées au covoiturage et à certaines catégories de véhicules : Aménagement sur les infrastructures à circulation limitée
Cetème - juillet 2023

Cette note définit l'objectif et les modalités de mise en œuvre de la doctrine technique guidée, notes techniques, CCTU... au service de l'élaboration de la doctrine routière. Elle s'appuie sur 12 groupes de référents thématiques qui ont pour mission de recenser les documents de doctrine existants, suivre l'avancement et la publication de nouvelles productions. Dans ce contexte, cette note d'actualité a pour objectif de présenter les récents méthodologiques publiés pour chaque thème, tous producteurs confondus (CCTU, CTEU, TADU...) en soulignant en quelques mots leur contenu et, pour les documents révisés, les principales évolutions par rapport à la version antérieure.



Procédure d'inscription : envoyer un mail à l'adresse : sympa@developpement-durable.gouv.fr en précisant dans l'objet du mail : SUBIdif.actu.doc.tech.rout@developpement-durable.gouv.fr (Il n'est pas utile d'écrire de message dans le corps de texte.)

Ou contacter david-g.cheinisse@developpement-durable.gouv.fr

Refonte de la DTRF

- Maitrise d'œuvre par le Cerema
- Cofinancement DGITM
- Rôle majeur des groupes de référents thématiques responsables de l'alimentation du SI et de la qualification des documents
- Etude d'opportunité réalisée en 2023
- Développement en 2024 après consultation

En phase transitoire, mise en ligne du recensement qualifié des documents effectué par les groupes de référents thématiques en page d'accueil du site de la DTRF

Merci de votre attention

David Cheinisse – DGITM/DMR/TEDET
David-g.cheinisse@developpement-durable.gouv.fr